

D8897

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
CONFIDENTIEL DÉFENSE

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT

Paris, le 10 mai 1998

(2p)

MILITAIRE

N°1044 - Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 009560 du 09 OCT 2015

FICHE

Objet : Attentat contre le président Habyarimana.

P. jointes : Liste des missiles SA-16 récupérés sur le théâtre irakien.

Fiche DGSE n° 13112/N du 30/01/98.

Les missiles ayant servi à l'attentat perpétré contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana et dans lequel est également décédé le président du Burundi sont actuellement au centre d'une campagne médiatique. Derrière celle-ci, se pose la question de savoir qui sont les commanditaires de cette action.

I. Les faits :

L'avion du président Habyarimana a été abattu par deux missiles SA-16 Iгла (n° 04835 et 04814) dont les containers de transport ont été retrouvés sur les lieux de l'attentat. On relève que jusqu'à présent, les autorités rwandaises n'ont pas souhaité lancer une enquête judiciaire destinée à faire la lumière sur les commanditaires et les auteurs de l'attentat.

II. Deux théories s'opposent :

Depuis quelques semaines, deux théories sont colportées par la presse française et internationale :

- la première exprime l'idée que les deux missiles auraient été récupérés par les forces françaises dans les stocks irakiens après la guerre du Golfe ;
- la seconde laisse entendre que ces deux missiles pourraient provenir des forces armées ougandaises.

III. Avis de la D.R.M :

Les Forces armées rwandaises ne disposaient pas, en 1994, de missiles sol-air, leur armement étant constitué uniquement de canons antiaériens. Les missiles employés sont donc de provenance étrangère.

La théorie d'une origine irako-française prend en partie sa source dans un article de la journaliste belge Colette Braeckman qui, lors de l'un de ses passages à Bujumbura (Burundi), peu après l'attentat, s'est entretenue avec un sous-officier de l'Armée française se prétendant spécialiste des missiles sol-air et présent à Kigali au moment des faits ; la journaliste a immédiatement effectué un rapprochement dans un de ses articles.

La liste des missiles irakiens SA-16 détenus par la France (voir annexe) réfute cette théorie.

La théorie d'une origine ougandaise apparaît la plus vraisemblable. Elle est corroborée par le fait que les missiles SA-16 Iгла portant les numéros 04835 et 04814 pourraient provenir de lots en dotation dans les armureries de l'Uganda people's defense force (UPDF), puisque les missiles sont livrés par série et qu'il existe :

- un missile N° 04838, entreposé à l'armurerie de Mbarara ;
- deux missiles N° 04815 et 04816, entreposés dans celle de Fort Portal.

La DRM n'est pas en mesure de déterminer qui a fourni ces missiles SA-16 aux forces armées ougandaises.

N° CODE	PAGE N° 1 DE PAGES	REPÈRE DE CLASSEMENT : DATE DE REDACTION :
---------	-----------------------	-----------------------------------------------

LISTE DES SA 16 IRAKIENS DETENUS PAR LA FRANCE

n° d'ordre	Identification S/ensemble	Numéro
1	Tube	PBK 200113
	Pilote	8716
2	Tube	31059
3	Tube	31655
4	Tube	31007
5	Tube	31706
6	Tube	31522
7	Tube	31646
8	Tube	31645
9	Tube	31515
10	Tube	31523
11	Tube	31511
12	Tube	31236
13	Tube	31635
14	Tube	31681
15	Tube	31682
16	Tube	31521
17	Tube	1678
18	Tube	1677
19	Tube	31014
20	Tube	31425
21	Tube	11063
22	Tube	11064
23	Tube	31060
24	Tube	1754
25	Tube	31420
26	Tube	31350
27	Tube	31260
28	Tube	31426
29	Tube	31453
30	Tube	1766
31	Tube	1765

L'ensemble des missiles, détenus uniquement par l'armée de l'Air, s'est trouvé répartis sur deux sites :

- 14 missiles sont actuellement entreposés à Cognac ;
- les autres, entreposés à l'origine au Centre d'expériences aériennes militaires (CEAN) de Mont de Marsan ont fait l'objet d'études et d'analyses puis ont été détruits ou réduits en pièces détachés.